



COMPTE RENDU DU CST

Du 11 avril 2024

Rédacteur : Membres du CST

Date : 11/04/2024

Lieu : Salle Max Lejeune FEUILLANTS

Participants	Fonction	
Tony DUPONT	Titulaire	CGT
Arièle DACQUET	Titulaire	CGT
Amandine GASMI	Titulaire	CGT
Sébastien LAGUILLIEZ	Titulaire	CGT
Sylvie VASSEUX	Titulaire	CGT
Guillaume HERBETTE	Suppléant	CGT
Dorothee TABART	Suppléante	CGT
Karine PAGNOD ROSSIAUX	Suppléante	CGT
Patrick DAIRAINÉ	Suppléant	CGT
Philippe LEGER	Suppléant	CGT Absent
Élodie SINOQUET	Titulaire	CFDT
Daphné WILLAME	Titulaire	CFDT
Emilie BLANCHARD	Titulaire	Absente
David DHENIN	Suppléant	CFDT
Nancy PETERS	Suppléante	Absente
Sébastien DELENCLOS	Suppléant	Absent
Carole DEMEUSE	Titulaire	FO
David DENIS	Titulaire	Absent
Stéphanie WARNET	Suppléante	FO
Denis BOCQUILLON	Suppléant	Absente

Administration	Fonction	
Christelle HIVER	Titulaire	Vice-Présidente du CD
Françoise MAILLE BARBARE	Titulaire	Conseillère départementale
Sabine CARTON	Titulaire	Conseillère départementale
Boris COURBARON	Titulaire	DGS
Laure TARTAR	Titulaire	DGARH
Cathie DHEILLY	Titulaire	DGASI
Guislain SIRE	Suppléante	Absente
Jean-Michel BOUCHY	Suppléant	Absent
Bertrand DEMOUY	Suppléant	Absent
Frédéric LEONARDI	Suppléant	Absent
Jean-Gabriel GEORGES	Suppléant	DGA Équipement
Bruno DEMONT	Suppléant	DRHDS
Marie CARON		Juriste
Anais VANDENBEGHE		Juriste

Madame Hiver ouvre la séance en précisant qu'il y a un nouvel arrêté (Mr Léonardi est suppléant).

Madame Hiver fait le point sur les voix délibératives des OS et de la collectivité.

Elle désigne Mme Maille Barbare comme secrétaire et Mme Dacquet comme secrétaire adjointe.

La CFDT et FO font leurs déclarations liminaires.

Déclaration liminaire CGT

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST.

Permettez-nous tout d'abord d'apporter notre soutien à notre camarade Jean-Paul Delescaut, Secrétaire de l'Union Départementale du Nord, qui a été jugé le 28 mars dernier pour « apologie du terrorisme et incitation à la haine raciale », car il a osé lancer un tract avec un appel au rassemblement, afin de dénoncer le génocide en cours en Palestine.

Soutien également à Kamel Brahmi, Secrétaire de l'Union Départementale de Seine-Saint-Denis, lui aussi arrêté par les voltigeurs des temps modernes, la Brav M, et mis en garde à vue, lors d'une manifestation des enseignants à l'inauguration d'une piscine olympique parisienne par Macron. Il sera jugé la semaine prochaine, pour outrage à agent, car il a osé s'opposer aux conditions de « parcage » des manifestants...

Ces deux faits, parmi tant d'autres, montrent que le gouvernement Macron tente de museler celles et ceux qui s'opposent et dénoncent haut et fort la politique autoritaire mise en place.

Cela étant dit, nous profitons de cette déclaration liminaire, afin de vous faire part de plusieurs de nos inquiétudes.

En effet, en fin d'année dernière, lors de la suppression de la commission des œuvres sociales, et le refus de l'application de la prime pouvoir d'achat, le Président et vous-même aviez annoncé que vous étiez plus pour aider le pouvoir d'achat des agents de façon pérenne...

Vous vous étiez engagés à mettre en place, dès cette année, la prime d'intéressement à la performance collective des services, en mettant en place un groupe de travail pour en définir collectivement les critères. Nous sommes déjà à la mi-avril, et nous sommes toujours en attente de savoir quand ce groupe de travail va être mis en place, afin que cette prime puisse être versée en fin d'année... En espérant que cela n'ait pas été un effet d'annonce, afin de faire passer la suppression de la COS...

Idem pour les « oubliés du Ségur ». Nos collègues administratifs du secteur médico-social en sont toujours exclus. Même si le décret ne les inclut pas dans le dispositif, bon nombre de collectivité, par soucis d'équité, n'ont pas hésité à aller au-delà dudit décret. Là encore, nous vous avons sollicité afin de mettre en place un groupe de travail, toujours attendu aujourd'hui... Même si cela ne reste que des primes, et que la CGT revendique toujours une augmentation du point d'indice à hauteur de 6€, cette mesure transitoire permettrait de donner une bouffée d'oxygène à l'ensemble des agents de la collectivité les moins rémunérés.

Nous aimerions également que la question du CIA soit discuté rapidement. En effet, nous ne comprenons toujours pas certains critères, quand nous les connaissons d'ailleurs, et avons énormément de mal à comprendre comment le CIA peut-être décorrélé de l'EPI. Si ce n'est, et ce sera une de nos demandes, qu'il soit fixe par catégorie, et décroissant plus la catégorie est

haute. Ce qui serait plus équitable pour les agents. A moins que la collectivité ne veuille accentuer encore un peu plus le projet de loi Guérini qui vise à attribuer un salaire au mérite aux fonctionnaires..

Le 26 février dernier, nous avons envoyé un mail au Président, en vous mettant en copie, concernant les maîtres d'apprentissage. Dans ce mail, nous vous demandions la possibilité d'octroyer la « NBI maître d'apprentissage » sous forme de prime, pour les agents touchant déjà une NBI. Comme cela se fait au Conseil Régional. Nous n'avons toujours pas eu de réponse à ce jour. Nous comprenons que le Président ait d'autres préoccupations que celle-ci, mais ne s'était-il pas engagé à répondre à toutes nos sollicitations ?

De plus, au vu de l'accroissement des apprentis dans la collectivité, cette mesure permettrait de récompenser les agents « maitres d'apprentissage », pour le temps passé à les former de manière exemplaire.

Pour le protocole d'accord de la charte du dialogue social, nous avons également eu pas mal d'interrogations, et nous nous questionnions sur la finalité de notre vote. Madame Tartar, fort heureusement, nous a envoyé des éléments de réponse lundi. Surtout en ce qui concerne le guide qui sera remis aux encadrants. Il faut avouer que le guide ne reprenait que partiellement et de façon parfois erronée le contenu du protocole, et sommes satisfait que nos remarques aient été prises en compte.

Nous espérons donc, que les sujets abordés plus haut puissent être mis sur la table rapidement.»

Mme Hiver répond à la CFDT par rapport aux disparités qu'elle ne nie pas mais, qu'elles ne sont pas une généralité, il y a une part de subjectivité et retient ce que dit la CFDT que cela n'est pas une généralité.

Un travail se fait pour éviter les souffrances au travail avec les encadrants.

L'administration fait en sorte de s'améliorer et fait un guide sur les bonnes pratiques managériales.

On ne peut pas dire que les mauvaises conditions ne sont pas dans tous mes services.

Madame Hiver répond à FO qu'il ne faut pas prendre en considération les propos médiatiques de la presse. Néanmoins une enquête est menée et ces propos sont confirmés par le procureur.

Elle rappelle que les services et les agents sont sous la responsabilité du DGS et que cela ne peut entacher leur engagement et impacter le quotidien.

Elle indique que ce ne sont pas les élus qui décident mais l'Administration.

Le président est de nouveau au travail auprès des samariens et que chaque agent peut avoir son avis mais aucune raison d'avoir une absence de confiance.

Madame Hiver répond à la CGT qu'elle n'aura pas de réaction face au soutien fait aux camarades et aux propos sur le gouvernement Macron.

Par rapport à la prime d'intéressement à la performance collective, la collectivité est toujours dans la réflexion et travail avec les directeurs (elle indique que ce n'était un effet d'annonce)

L'engagement est pris par le président d'améliorer le pouvoir d'achat est toujours d'actualités. Il veut toucher le plus d'agent et de manière la plus juste.

Par rapport à la NBI, ils appliqueront strictement le décret pour être dans les clous, pas de faille...

Elle indique que cela ne concerne pas beaucoup de situation où les maitres d'apprentissage n'ont pas les 20 points. Il n'y a pas de difficultés à recruter les maitres d'apprentissage.

Il n'y aura pas d'annonce pour compenser cette implication.

Pour ceux qui ont une NBI à 35, Mme Hiver indique que c'est dans leur mission du fait qu'ils ont des postes à responsabilité.

Il y a une prise de conscience dans le département de l'importance d'accompagner les maitres d'apprentissage.

100 postes d'apprentis dont 3 travailleurs handicapés.

Mme Tartar nous explique pour le CIA, la saisie pour les encadrants a été décalé au 10/04, aujourd'hui c'est fait.

Le premier arbitrage doit être fait par les directeurs du 11/04 au 10/05.

Les directeurs ont reçu le montant des enveloppes.

Du 13/05 au 24/05 : arbitrage des DGA qui devra s'assurer du respect de l'enveloppe par directions.

Tout est fait pour un versement en juillet.

La CGT indique à Mme Tartar qu'elle ne répond pas à notre question sur la mise en place des groupes de travail. (CIA, Ségur, Prime intéressement)

Nous avons confirmation par Mme Hiver et Mme Tartar la mise en place des groupes de travail au second semestre de cette année.

Les groupes de travail se mettront en place à la suite du protocole d'accord du dialogue social.

POINTS POUR AVIS

1 - Approbation des procès-verbaux du 13 février 2024

Vote : avis favorable

2 - Protocole d'accord relatif au dialogue social, à l'exercice du droit syndical et aux moyens syndicaux

Nous souhaitons que les réponses apportées par Madame TARTAR (mail du 8 avril) soient indiquées dans le PV.

Page 11 modalités de la demande : La CGT questionne sur les termes « circonstance exceptionnelle » comment justifier une circonstance exceptionnelle alors que l'article 19/20 ne demande aucune justification (voir paragraphe 5-4)

Mme Hiver ne voit pas comment justifier une circonstance exceptionnelle et précise qu'en cas de difficultés, il faut contacter les services de la RH. Monsieur Courbaron indique que cela n'est pas fait pour limiter le travail des OS.

La CFDT remercie le travail de la collectivité.

Mme Hiver se félicite des 3 réunions et du travail accompli pour ce protocole. Elle indique qu'il faut organiser une date pour la signature avec les OS, le Président, le DGS et elle-même.

Mme Hiver indique qu'elle considère les OS comme des partenaires sociaux, qu'on travaille main dans la main comme par exemple inciter les agents pour la prévoyance et utilisation du CNAS, ...

La CGT rappelle la nécessité de permettre l'envoi à LD-ASFAM pour les OS, Mme Hiver indique que cela sera fait.

Vote : Avis favorable

3 - Création d'une annexe n°12 au règlement intérieur « règlement d'utilisation des données cadastrales nominatives via la plateforme Géo2Somme »

C'est un avenant pour permettre une mise en conformité avec la RGPD.

Vote : avis favorable

POUR INFORMATION

4 - Bilan de l'apprentissage pour l'année 2023

Nous souhaitons réitérer notre demande de vigilance quant à l'accueil des apprentis et que ces derniers ne soient pas utilisés pour remplacer des agents en arrêt maladie, ou se suppléer à un manque de personnel.

La politique du département d'accueillir des apprentis est une chose, mais il serait nécessaire voire indispensable de ne pas imposer ces derniers aux équipes (demande en amont aux équipes par la direction et si aucun agent ne souhaite accompagner un apprenti, ne pas l'imposer. Aussi bien pour les agents que pour les apprentis cette façon de faire ne présage pas d'un bon accueil et d'un bon déroulement de l'apprentissage).

Erreur dans le tableau sur le territoire d'Amiens les 7 apprentis sont de niveau 6 et non niveau 7

Quid d'un apprenti qui n'obtient pas son diplôme, que sera-t-il proposé par la collectivité (renouvellement pour un an ou fin de contrat)

Page 4 « le principe retenu... » quid des périodes de vacances, quid d'un départ, d'un arrêt... du maître d'apprentissage

Mme Hiver indique que 100 postes sont ouverts, 87 sont actuellement pourvus.

96 personnes ont fait la formation pour accompagner les apprentis.

Depuis janvier 2024, Mme Hiver et Mme Demassieux effectuent un accueil des apprentis pour présenter la collectivité et les encourager à passer les concours territoriaux.

Légitimité ensuite à postuler.

Mme Hiver rappelle que la NBI doit être versée à celui qui a signé le contrat mais elle confirme que c'est celui qui l'accompagne qui devrait toucher la NBI.

En cas de non-obtention de diplôme, il y a une possibilité de renouveler le contrat.

En ce qui concerne la lettre de mission, elle est en cours et sera transmise au OS ainsi que le guide de l'apprentissage.

Pour les 3 apprentis en situation de handicap, ils bénéficient d'un accompagnement individuel et des aménagements adaptés (matériel, accessibilité aux locaux,)

Il est nécessaire qu'il y ait un temps d'adaptation pour ces apprentis et qu'il faut une sensibilisation aux maîtres d'apprentissage pour les apprentis en situation de handicap.

Le guide et la lettre ~~de~~ seront accessibles sur l'espace manager.

Mme Hiver indique que même s'il y a une baisse de la dotation de l'Etat, la collectivité ne faiblira pas.

5 - Guide pratique de l'exercice du droit syndical

Pourquoi dans le guide (dernière page) on demande à l'OS de faire signer une feuille d'émargement pour les HMI....

D'autant plus que cela n'est pas stipulé dans le protocole et que nous effectuons des HMI en visio (quid de pouvoir faire signer les agents). Mme Hiver confirme que ce sera enlever du guide.

La CGT souhaite que les droits des OS ne soient pas indiqués dans le guide.

Une demande d'ASA spécifique pour les Assemblées générales va être faite.

Dans le guide, il aurait été judicieux de noter les droits (ex : droit au parc automobile - stationnement)

Le guide pratique sera transmis aux OS avant d'être envoyés aux cadres pour relecture.

Les encadrants recevront le guide avec le protocole d'accord.

L'objectif de ce guide est que toutes les pratiques soient identiques dans tous les services et que le cadre ait connaissance de la procédure.

Il permet de faciliter le dialogue entre l'agent et sa hiérarchie.

Pour la demande d'absence en 19/20, l'administration va modifier le formulaire en enlevant la demande de convocation.

La CGT demande que l'utilisation des véhicules de service lors des déplacements pour des absences syndicales figurent dans le guide comme elle est dans le protocole.